Ville de SURVILLIERS

2020-2023

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL COMMUNE DE SURVILLIERS

Mairie de Survilliers
3, rue de la Liberté
95470 Survilliers

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale de la cohésion sociale

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Val d'Oise

Commune de SURVILLIERS (95470)

Pilotage du PEdT : M. Jean-Guillaume Carone, 2020-2023.

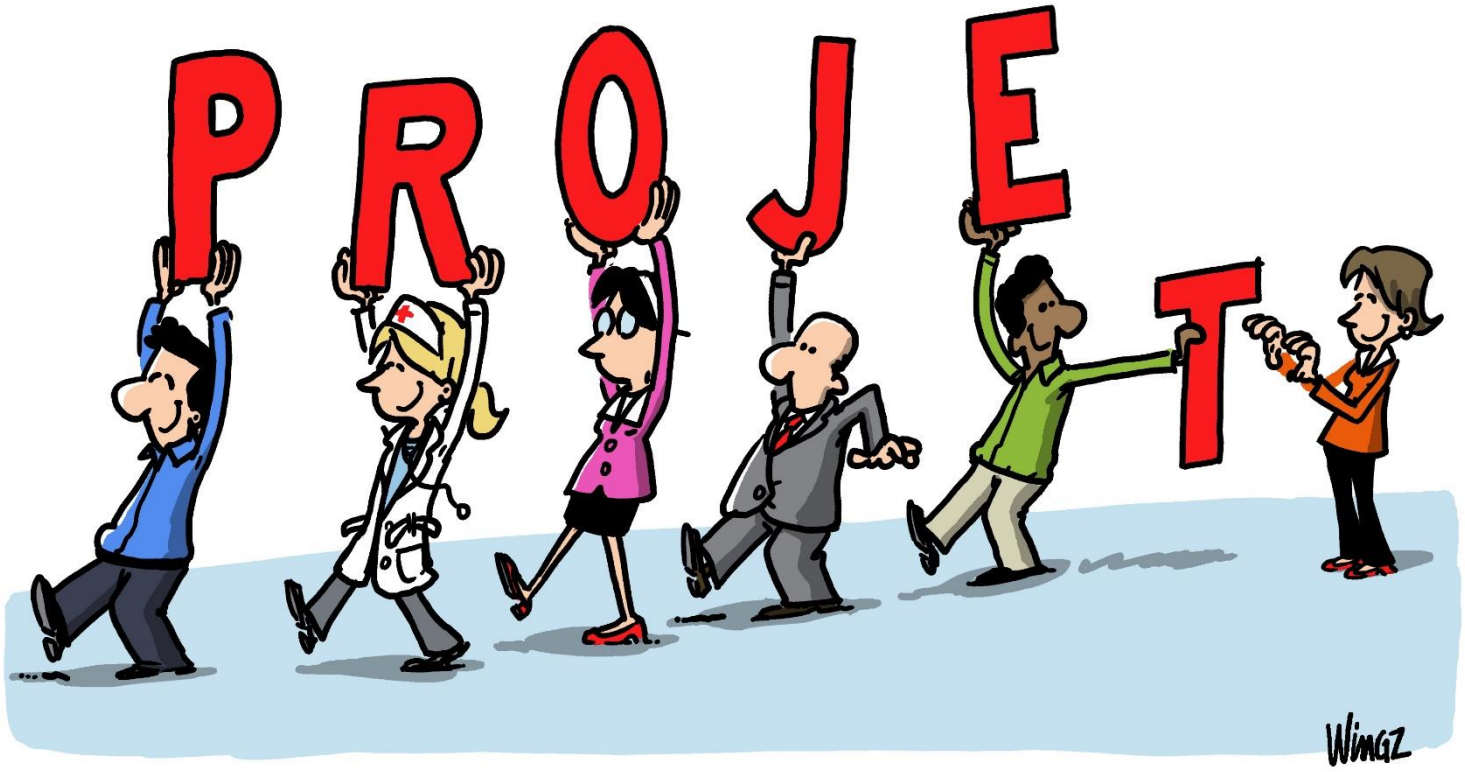
PROJET
WINGZ

Table des matières

PREAMBULE *3*

I. LE TERRITOIRE, PRESENTATION **3**

II. BILAN **7**

III. ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES **10**

MATERNELLE PERISCOLAIRE *(TAUX D'ENCADREMENT REGLEMENTAIRE : 1 ANIMATEUR POUR 14 ENFANTS)*: 10
ELEMENTAIRE PERISCOLAIRE *(1 ANIMATEUR POUR 18 ENFANTS)*: 10
MERCREDI PERISCOLAIRE ET VACANCES SCOLAIRES (TEMPS EXTRASCOLAIRE) : 10
NOMBRE D'ENFANTS CONCERNÉS PAR L'ALSH : 10

IV. PILOTAGE DU PROJET **11**

COMITE DE PILOTAGE : 11
COMITE DE SUIVI : 11

V. LES AXES EDUCATIFS **11**

CONTRIBUER A L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT OU DU JEUNE 12
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE DE L'ENFANT OU DU JEUNE EN METTANT EN ŒUVRE UNE DEMARCHE DE PROJETS PARTICIPATIFS 12
AMENER L'ENFANT OU LE JEUNE A DECOUVRIR DES PRATIQUES VARIEES ATTRACTIVES ET FAVORISER L'ACQUISITION DE SAVOIRS TECHNIQUES 13
SENSIBILISER AU « VIVRE ENSEMBLE » ET CONTRIBUER A L'INTEGRATION DE L'ENFANT OU DU JEUNE DANS LA SOCIETE 14
FAVORISER UNE PRISE DE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE 14
ENCOURAGER L'IMPLICATION DES PARENTS ET AGIR DANS LE CADRE D'UNE EDUCATION PARTAGEE 15

VI. LES RESSOURCES EDUCATIVES **15**

LES DIFFERENTES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VILLE 15
LES MOYENS HUMAINS 16
LES MOYENS FINANCIERS 18

VII. CONCLUSION **19**

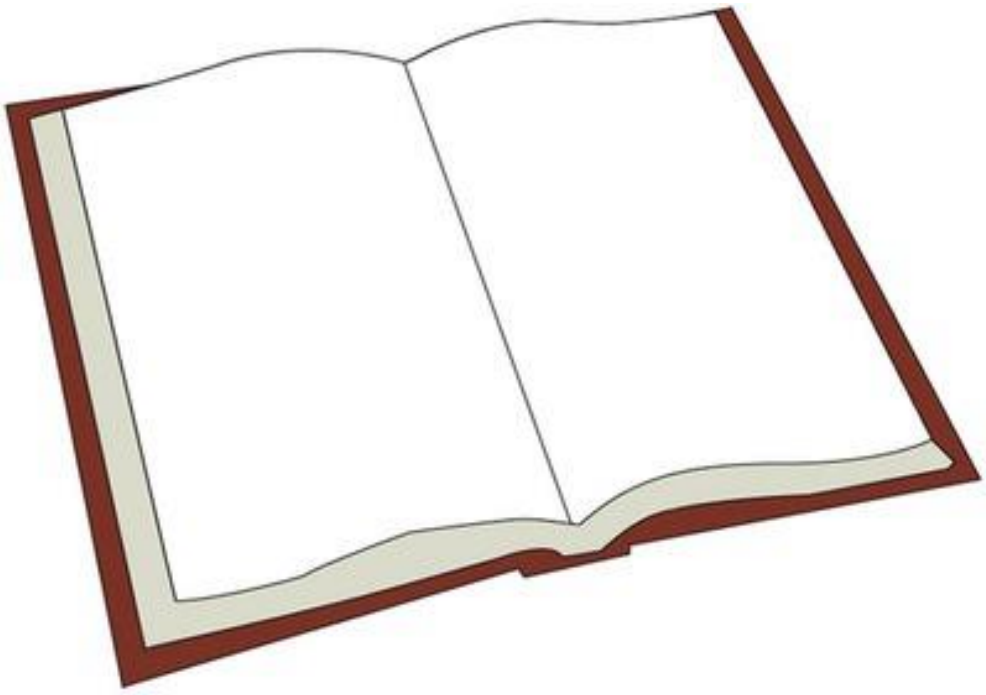

La ville de Survilliers est une commune française d'environ 4200 habitants, située dans le canton de Goussainville, dans le département du Val-d'Oise en région Île-de-France. Elle est localisée à 30 km au nord de Paris, aux confins des départements de l'Oise et du Val-d'Oise. Elle appartient à l'unité urbaine de Fosses et à l'aire urbaine de Paris. La commune est membre de la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France.

PREAMBULE

Le décret n° 2013-707 du 2 août relatif au projet éducatif territoriale prévoit dans son premier article que : « Le projet éducatif territorial dans le cadre duquel peuvent être organisées, en application de l'article L.551-1 du code de l'éducation, des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, est élaboré conjointement, par la commune siège de ces écoles, ou l'établissement public de coopération intercommunale lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles lui ont été transférées, par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales ».

Le présent projet éducatif a pour but d'assurer la cohérence et la qualité des temps de vie de l'enfant et du jeune. Il permet de fédérer l'ensemble des équipes d'animation autour d'un même sujet et de maintenir une cohérence entre les actions des uns et des autres.

Le temps de loisirs des enfants ou des jeunes constitue un espace éducatif singulier complémentaire de la vie familiale et de l'école. C'est un temps privilégié de la **découverte de soi, de renforcement et d'élargissement des valeurs et des repères** acquis dans l'éducation familiale. Dans ce contexte, la famille, l'école et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse doivent collaborer pour favoriser l'épanouissement individuel et social de chaque enfant. Le temps de loisirs doit être réfléchi et conçu comme un véritable temps éducatif, un autre temps d'apprentissage. C'est le temps de l'apprentissage du savoir-faire, du savoir être ainsi que du savoir « vivre ensemble ».

La commune de Survilliers considère que dans le cadre de toutes ses activités de loisirs, chaque enfant, selon ses spécificités, doit devenir un adulte, acteur de sa vie, citoyen à part entière, engagé et doté d'esprit critique. Ainsi la commune contribue à ce cheminement du passage de l'enfance à celui d'adulte. Chaque enfant, accompagné par l'ensemble des équipes d'animation, doit trouver un environnement éducatif qui lui permet d'évoluer vers une position d'adulte conscient de son rôle dans la société et porteur de valeurs telles que la tolérance, la solidarité, l'ouverture aux autres, aux différences et l'acceptation de toutes les règles sociales liées au bien vivre ensemble.

I. LE TERRITOIRE, PRESENTATION

La ville de Survilliers accueille au sein de ses établissements communaux des enfants âgés de 3 à 12 ans, de la maternelle à l'élémentaire.
Le tissu associatif de la ville est très dense, et certaines de ses associations proposent d'accueillir des jeunes à partir du collège. La ville soutient ce type d'actions financièrement par l'intermédiaire de subventions, mais également en mettant à disposition des associations, certains agents communaux.
Une crèche associative est également soutenue financièrement par la ville.

Public concerné :

Niveau **maternel (- 3 ans)**	20 berceaux *(1 crèche associative à Survilliers)*
Niveau **maternel (entre 3 et 5 ans)**	220 enfants *(2 écoles à Survilliers)*
Niveau **élémentaire (6 à 11 ans)**	300 enfants *(2 écoles Survilliers)*
Niveau **secondaire (11 à 18 ans)**	*1 collège public situé dans la commune de Fosses : L'établissement Stendhal mélangeant les enfants de plusieurs communes limitrophes. Plus de 750 élèves.* *1 collège-lycée privé catholique : l'institut Saint-Dominique sous contrat d'association avec l'Etat, est situé dans la commune de Mortefontaine, dans le département de l'Oise (60). Plus de 1100 élèves mélangeant les enfants de plusieurs communes limitrophes.*

La Ville de Survilliers dispose de 5 accueils habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val d'Oise. Ils fonctionnent selon la règlementation du multisite :

- *1 accueil de loisirs principal : la Maison des Enfants (péri-extrascolaire - maternel et élémentaire) ;*
- *2 accueils périscolaires maternels déconcentrés ;*
- *2 accueils périscolaires élémentaires déconcentrés.*

L'ensemble de ces accueils a fait l'objet d'une déclaration pour l'année scolaire 2019/2020 ainsi que le prévoit la règlementation. Les accueils de loisirs sont répartis géographiquement dans la Ville.

La Ville de Survilliers est l'organisateur des accueils de loisirs et est donc l'employeur du personnel d'animation : coordinateur du secteur animation, animateurs diplômés référents de structure, animateurs diplômés, stagiaires ou non diplômés, ATSEM diplômés, représentés selon les quotas fixés par la règlementation. Un directeur dirige le pôle Enfance de la ville (temps péri-extrascolaire, personnel d'animation, ATSEM, relation écoles, inscription, facturation…).

Près de 300 enfants, âgés de 3 à 11 ans fréquentent régulièrement ces accueils de loisirs ouverts les matins, midis et soirs *(cf.III.organisation des rythmes scolaires)*, ainsi que les mercredis et pendant les congés scolaires (vacances d'automne, de noël, d'hiver, de printemps, estivales).

***L'accueil de loisirs accueille les enfants sur le temps périscolaire**, c'est-à-dire pendant les jours où il y a école. L'accueil périscolaire est complémentaire du projet d'école et propose essentiellement des activités de loisirs favorisant le développement des enfants (activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités culturelles, sportives...).*
***L'accueil de loisirs accueille également les enfants sur le temps extrascolaire**, c'est-à-dire pendant les jours où il n'y a pas école (vacances scolaires ou journée entière sans école).*

Pour être accueilli dans les accueils de loisirs, les enfants doivent être scolarisés. La fréquentation des accueils fait suite à une inscription des familles, obligatoire, auprès du service compétent.

Les accueils périscolaires déconcentrés se situent tous, sans exception dans des locaux scolaires. Les accueils de loisirs maternels fonctionnent au sein des écoles maternelles et les accueils de loisirs élémentaires, dans des écoles élémentaires. L'accueil de loisirs péri-extrascolaire de la Maison des Enfants est indépendant des groupes scolaires et dispose de ses propres locaux.

Pour fonctionner, les accueils de loisirs disposent de locaux, de matériel informatique, téléphonique, d'une salle d'animation à la Maison des Enfants et des espaces nécessaires, des équipes requises (animateurs, personnels de service et de cuisine…) etc…

La Ville, organisateur, se donne les moyens d'être informée des conditions dans lesquelles se déroule l'accueil des enfants dans l'ensemble des accueils de loisirs maternels et élémentaires communaux. Ainsi sont prévus :

- des réunions régulières de l'ensemble du personnel d'animation à l'initiative et animées par le Directeur de l'Enfance et/ou le coordinateur pédagogique.
- des réunions de coordination avec le personnel d'animation référent des structures périscolaires, à l'initiative et animées par le Directeur de l'Enfance et/ou le coordinateur pédagogique.
- des visites régulières de la Direction de l'Enfance dans les accueils de loisirs pour communiquer avec les équipes d'animation et s'assurer du bon fonctionnement des accueils.
- Un suivi du projet pédagogique, des projets de fonctionnement et des projets d'animation.

Les parents sont informés régulièrement des choix de l'organisateur. Un affichage est effectué dans les accueils pour informer les parents des activités proposées à leurs enfants. Des animations (fêtes, portes ouvertes…) sont organisées une ou plusieurs fois par année scolaire auxquelles sont invités les parents qui peuvent voir les réalisations de leurs enfants, découvrir les locaux, etc…

Des plannings d'activités sont apposés dans les panneaux d'affichages devant les accueils, mis en ligne sur le site web (www.survilliers.fr) de la ville, ainsi que sur le Portail Famille en téléchargement, pour chaque période scolaire et extrascolaire.

Une réunion d'information a également lieu au milieu du 1er trimestre de chaque année scolaire, afin de présenter l'équipe, le fonctionnement et le projet pédagogique aux familles.

Enfin, il est prévu de proposer aux représentants de parents d'élèves, de visiter les accueils de la pause méridienne une fois par an, afin de les intégrer à l'évaluation des temps périscolaires.

L'équipe d'animation doit se montrer très disponible pour répondre à toutes les questions que peuvent se poser les parents concernant leurs enfants, les activités qui leur sont proposées, la sécurité, l'alimentation… Ce lien doit permettre à l'animateur de comprendre et de s'adapter aux problèmes que peuvent rencontrer les enfants.
Ce moment d'échange entre parents et animateurs est très important, ces-derniers doivent avoir intégré cette importance.

Des réunions entre les représentants de parents d'élèves et la Direction de l'Enfance ont lieu ponctuellement, pour échanger sur les affaires courantes et les différents projets scolaires et périscolaires. Les directeurs d'école peuvent également y être invités.

Les équipements principaux :

- ✓ **La Maison des Enfants** : accueillant les enfants inscrits à l'accueil de loisirs péri et extrascolaires *3 bis, rue de la Liberté 95470 Survilliers ;*
- ✓ **Le groupe scolaire du Colombier *(une école maternelle ; une école élémentaire)*** : accueillant les enfants scolarisés de la maternelle à l'élémentaire, sur les temps scolaires et périscolaires.
- ✓ **L'école du Jardin Frémin** : accueillant les enfants scolarisés en maternelle sur les temps scolaires et périscolaires.
- ✓ **L'école Romain Rolland** : accueillant les enfants scolarisés en élémentaire sur les temps scolaires et périscolaires.
- ✓ **Le gymnase** : accueillant les enfants scolarisés en élémentaire sur les temps scolaires et périscolaires (temps méridien et mercredi loisirs), mais également toutes les associations sportives. Ce bâtiment comprend entre autres trois grands espaces dédiés aux sports collectifs, à la danse et la gymnastique.
- ✓ **Stade de football et city-stade** : Ces équipements sont situés à proximité de l'Eglise de la ville.
- ✓ **La bibliothèque** : accueillant notamment les enfants lors des temps scolaires et lors des mercredis et vacances.
- ✓ **Le théâtre « la Bergerie »** : accueillant notamment les enfants lors des mercredis et vacances, au sein des associations ou des accueils péri-extrascolaires de la ville.
- ✓ **Ecole de musique communale** : Il s'agit d'un service public culturel ouvert à tous à partir de 4 ans (en éveil musical), qui fonctionne de mi-septembre à juin, puis en instruction du solfège et d'un instrument pour les plus grands (tels que le violon, la flute à bec, la flute traversière, le piano, le saxophone, la guitare, la clarinette, le cor…). Elle propose également un atelier « chorale ». L'école est ouverte du lundi au samedi (hors vacances scolaires).
- ✓ **Piscine intercommunale** : La piscine de Survilliers fait partie du réseau de piscines gérées par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Elle accueille notamment les enfants de l'accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires.
- ✓ **Le Relais des assistantes maternelles** (RAM) : Recense les assistantes maternelles agrées de la ville.
- ✓ **Le lieu de rencontre enfants parents :** Tous les mardis, hors vacances scolaires, de 8h45 à 11h15, pour les enfants de moins de 4 ans, accompagnés de leurs parents ou grands-parents, un espace libre, anonyme, confidentiel et gratuit pour jouer, partager et échanger, est ouvert aux usagers.

➔ **Le tissu associatif** *(non exhaustif)*:

NOM DE L'ASSOCIATION	QUOI ?	POUR QUI ?	DEPUIS QUAND ?
Association des Jeunes de Survilliers (AJS)	L'association accueille des jeunes en tentant de les rendre acteurs de leur ville. Elle leur permet d'exprimer leur point de vue, de confronter leurs idées ou leurs projets et de les mettre en place. L'AJS assure une aide logistique à la création de projet.	Pré-adolescents, adolescents, jeunes adultes.	/
Echiquéenne	Enseignement des échecs ou simples parties d'échecs pour le plaisir.	A partir de 5 ans	2010
I-Music	Axée sur les musiques actuelles (Pop, Rock, Métal, Soul, Variété, Blues…), I-MUSIC propose des cours d'instruments tout âge et tout niveau : Eveil musical (de 3 à 7 ans), initiation instrumentale, guitare électrique, guitare acoustique, chant, chant et guitare, batterie, violon, basse, piano et claviers.	A partir de 3 ans	/
L'échange théâtre	L'Echange est une association qui a pour objectif, la création de spectacles professionnels, autour de deux disciplines, le Théâtre et la Chanson. Elle a aussi une mission de transmission à travers des Ateliers-Théâtre, ou des Ateliers Chants. Des stages ou des partenariats de formation pour tous les publics sont aussi dispensés, en collaboration avec différentes structures, scolaires ou autres. Son orientation et sa philosophie s'articulent autour de la Mémoire, la Transmission et la Filiation. Des comédiens-chanteurs, musiciens et régisseurs professionnels encadrent ses activités.	A partir de 6 ans	1990
Multi-accueil les marcassins	Le Multi Accueil « Les Marcassins » est une structure associative qui accueille les enfants de 3 mois à 4 ans. Sa capacité d'accueil est de 20 enfants par jour. Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.	de 4 mois à 4 ans	2007
Association de parents d'élèves	L'association réunie différents parents d'élèves et autres bénévoles de la ville, au service des enfants Survillois, scolarisés dans les écoles de la ville.	/	/
Soutien scolaire Survillois (au sein de l'association de parents d'élèves)	Assure le soutien d'enfants en dehors du temps scolaire, de la primaire au secondaire, ils sont accompagnés dans les difficultés rencontrées par des bénévoles.	De 6 à 17 ans	2009
VTT	Entrainement de vélo tout terrain, en forêt.	De 7 à 16 ans	1994
Zumba T-VIBZ Dance	Apprentissage des pas de base de différents styles de danses internationaux *(latines, africaines, pop, RnB, rock, orientales etc.)*.	De 6 à 15 ans	2016
Association sportive AVENIR Yoga	Les exercices de yoga sont adaptés à l'âge des participants. Ils ont pour but d'aider les jeunes à se sentir mieux dans leurs corps et à se détendre. Savoir enlever les tensions physiques et psychiques est un outil important pour les jeunes qui sont souvent stressés par la pression scolaire. Les postures, la respiration adaptée et la relaxation leur permettent de mieux réguler leurs émotions et de gagner en confiance.	De 11 à 17 ans	2013
Association sportive AVENIR Handball	Sections féminines et masculines de handball (loisirs + compétition)	A partir de 3 ans	1971
Association sportive AVENIR Judo	Les cours de judo sont dispensés par un professeur diplômé d'état. Le judo repose sur un code moral et une pratique assidue. La pédagogie choisie est adaptée selon les catégories d'âges.	A partir de 4 ans	2006
Association sportive AVENIR Tennis Club	La principale politique du club est que chaque adhérent soit considéré, écouté et respecté de façon égale, quel que soit son niveau de jeu, son vécu sportif et ses idées. Il est possible d'y jouer en loisir comme en compétition.	/	/
Association sportive AVENIR	D'autres sports sont représentés par cette association, comme le football par exemple. Davantage de renseignements peuvent être pris auprès du président, M. Fabrice LIEGAUX.	/	/

II. BILAN

Le précédent PEdT est arrivé à échéance, pendant que celui-ci amorce des nouveautés, une réorganisation dans certaines actions éducatives et une continuité dans d'autres. Il est primordial de pouvoir évaluer les actions de chacun des acteurs pendant la période courte de trois années, représentée par le PEdT, socle éducatif de nos actions.

Indicateurs	Résultats	Observations
PILOTAGE		
Nombre de réunions du COPIL	Aucune. Le PEdT 2017 – 2019 n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les partenaires transversaux et a été préparé en interne du service Enfance.	Néanmoins, les parents soulignent que la mise en place des NAP en 2014, a été précédée par des nombreux de temps de concertation entre tous les acteurs.
Ajustements effectués en cours de PEDT	Modification à l'arrêt des NAP en septembre 2017. Ajustements effectués en interne du service Enfance. L'arrêt des NAP reste le seul ajustement effectué au cours de ce PEdT.	Les enseignants de maternels soulignent que l'arrêt des NAP a été un vrai soulagement, grâce au changement de rythme, bien plus adapté, selon eux, au rythme des enfants (arrêt des temps de classe le mercredi matin notamment).
Atteinte des objectifs pédagogiques	NAP : Partiellement selon la Direction de l'Enfance (D.E). Le manque de cohérence dans le discours entre tous les partenaires a été un frein à la réussite des objectifs fixés. Toutefois, tous les acteurs soulignent la qualité des activités proposées aux enfants et l'implication des encadrants fédérés autour du projet NAP. La D.E insiste sur la réussite des objectifs en lien avec la conscience environnementale (tri sélectif, composteur…), les activités sportives. Les parents d'élèves et les enseignants relèvent une fatigabilité forte des enfants pendant cette période de NAP. Enfin, ils ajoutent que la gratuité du dispositif tout au long des 3 années de mise en place, a été très bien perçue.	Le manque de communication et de temps de concertation entre tous les acteurs a été un frein dans l'évaluation du PEdT 2017-2019.
PUBLIC CONCERNE PAR LE PEDT		
Taux de fréquentations des NAP	80% des enfants scolarisés.	Arrêtées en 2017-2018
Prise en compte des enfants à besoins spécifiques	Oui. Tous les enfants dits « difficiles », « handicapés » ont été inclus et intégrés au dispositif.	La D.E souligne que leur intégration a été très « lourde » à gérer. Un encadrement individualisé aurait été une solution viable à une meilleure intégration des enfants en situation de handicap mental.
COHERENCE ENTRE LE SCOLAIRE ET LE PERISCOLAIRE		
Liens entre les projets d'écoles et le PEDT	Pas de lien	Les enseignants ne suivant pas le dispositif des NAP, il a été difficile de créer du lien entre les différents projets.

		Il s'agira d'un axe majeur de travail pour les trois prochaines années du futur PEdT.
Organisation et fréquence de la concertation entre équipes d'animation et enseignants	1 fois par an. Concertation plus ou moins importante en fonction des écoles.	A souligner que les temps d'échanges ont été plus important lors de l'année scolaire 2018-2019. Les enseignants soulignent ne pas connaitre assez les équipes d'animation. Les parents d'élèves étayent en ce sens.
Organisation des transitions entre temps scolaires et temps périscolaires	NAP : Temps de transition avec les enseignants maternels courts. C'était les ATSEM qui assuraient la transition avec les animateurs. Concernant l'élémentaire, pas de transition car départ des enseignants à 11h30, avant la cantine (début des NP à 13h30). Autres temps : Transition efficace quoiqu'un peu rapide.	NAP : Fin du temps scolaire à 11h30, le vendredi pour les élémentaires, et 15h45 tous les jours pour les maternels. Autre temps : Une évolution positive a été relevée sur le dernier tiers du PEdT. Les parents d'élèves soulignent d'ailleurs cela en mettant en lumière les transmissions de qualité des animateurs aux familles.
Elaboration de chartes, fonctionnement périscolaire.	Charte des animateurs retraçant la bonne posture vis-à-vis des enfants, du public, entre collègues. Le savoir-vivre, le savoir-être. Le fonctionnement évolue régulièrement en fonction des besoins de service. Arrivée d'un nouveau Directeur de l'Enfance en juin 2019.	Le nouveau fonctionnement 2019-2020, mis en place en septembre 2019, a semble-t-il donner un souffle nouveau aux équipes d'animation. Le sentiment des équipes enseignantes est unanime à ce sujet et il est partagé avec l'ensemble des représentants de parents d'élèves.
PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTS TEMPS EDUCATIFS DES ENFANTS		
Mise en place d'activités en dehors des NAP	Enfance : Mercredis, vacances scolaires. De nombreux retours positifs sur les choix effectués par l'accueil de loisirs. Les familles soulignent également que l'association AJS, propose des activités multisports de qualité, lors des vacances scolaires.	Lors du temps méridien, une activité sportive est proposée deux fois par semaine par école élémentaire, par une éducatrice sportive qualifiée. Le prochain PEdT va davantage accentuer l'offre d'activités faite aux enfants, sur tous les temps périscolaires.
DECLARATION OU NON EN ACCUEIL DE LOISIRS		
Application ou non des taux dérogatoires	Application des taux.	Pas de déclaration en préfecture jusqu'à septembre 2019, lors des accueils matin, midi et soir (L, Ma, J, V). Néanmoins les taux d'encadrements règlementaires ont été appliqués.
CONTINUITE DU TEMPS SCOLAIRE SUR LA SEMAINE OU L'ANNEE		
Temps scolaire en place	Jusqu'à sept 2017 : Mater : 8h30 – 11h30 13h30 – 15h45 (L, Ma, J, V) Elem : 8h30 – 11h30 (L, Ma, J, V) 13h30 – 16h30 (3 jours sur 4)	Autrement, les temps scolaires actuels sont les mêmes depuis septembre 2017 (cf III ; organisation des temps scolaires).
Taux de présence des élèves en classe le matin quand il n'y a pas classe l'après-midi	(mercredi matin) 95% minimum.	
IMPACTS DES CONTENUS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE SUR LE RESTE DE LA SEMAINE		
Observations des enseignants	Rien de particulier à signaler.	

Observations des animateurs	NAP : Création de liens forts entre enfants et animateurs, ainsi qu'une vraie reconnaissance. Les animateurs ressentaient une valorisation de leur travail plus importante, en mettant en avant des domaines dans lesquels ils se sentaient « experts ». Réaction des familles et des enseignants mitigés vis-à-vis du dispositif. Ressenti très difficile pour les équipes d'animation. Autre temps : Mitigés pour certains enfants ne trouvant visiblement par leur compte dans les activités qui sont proposées par les accueils. Ne veulent pas participés. Néanmoins, pour une grande majorité, les temps périscolaires restent un plaisir palpable.	
Observations des familles		Les familles soulignent que les enfants apprécient se rendre aux différents temps d'accueil, et parlent en bien des activités proposées.
PRISE EN COMPTE DE LA SPECIFITE DE LA MATERNELLE		
Equilibre entre les temps d'activités, temps calmes et les moments de repos	Rythme chrono-biologique de l'enfant respecté.	Ateliers dirigés et libres équilibrés, afin d'ajuster au mieux les besoins de socialisation et de découverte, chez les enfants.
COHERENCE AVEC LE TEMPS FAMILIAL		
Evolution des organisations familiales en particulier le mercredi (période de NAP)	Pas de problématiques relevées par le secteur enfance.	Aucune évolution nécessaire selon les familles. Pendant les NAP ou après les NAP, l'accueil de loisirs étant en fonctionnement, les familles n'ont pas eu besoin de s'organiser différemment. C'est d'ailleurs un point positif relevé.
Actions mises en place en matière d'accompagnement parental et d'information	Communication : Panneaux d'information numérique, site internet de la ville, affichage devant les écoles, le centre. Communication orale via la Direction du centre de loisirs. Remise des programmes d'activités par courrier aux parents.	
MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PREVUES		
Nature des activités (types d'activités mises en place, parcours d'activités sur la scolarité)	NAP : dessin, anglais, judo, initiation musique, travaux manuels, jeux sportifs, jeux de société, multisport, chorale, chant, théâtre, informatique… Autre temps : Clips vidéo, carnaval, réalisation d'un court métrage, balade en vélo, sortie sur Paris, expression picturale, travaux manuels, projet environnement, jardinage, projet intergénérationnel…	
Tarif des activités	NAP : gratuit Temps périscolaire matin (2,95€), midi (4,10€), soir (2,95€), étude surveillée (1,95€) : Tarif unique. Temps extrascolaire (mercredi, vacances) : Tarifs dégressifs en fonction du quotient familial.	Depuis le 04/11/2019, de nouveaux tarifs sont en vigueur, avec application généralisée du quotient familial.

III. ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a prévu la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours en respect toutefois des contraintes ci-dessous :

- *24 h d'enseignement / semaine*
- *8 demi-journées de classe / semaine*
- *Pas plus de 6h d'enseignement / jour*
- *Pas plus de 3h30 / demi- journée*
- *Organisation à soumettre au DASEN avec avis des conseils d'école*

Après concertation avec tous les acteurs éducatifs, depuis le 01/09/2017, la ville de Survilliers a fait le choix de revenir à une semaine de 4 jours d'enseignements, **le lundi, mardi, jeudi et vendredi :**

MATERNELLE PERISCOLAIRE *(taux d'encadrement règlementaire : 1 animateur pour 14 enfants)*:

7h/8h30	8h30/11h30	11h30/13h30	13h30/16h30	16h30/19h
Accueil périscolaire du matin	**Temps de classe**	**Pause méridienne**	**Temps de classe**	**Accueil périscolaire du soir**

ELEMENTAIRE PERISCOLAIRE *(1 animateur pour 18 enfants)*:

7h / 8h30	8h30 / 11h30	11h30 / 13h30	13h30 / 16h30	16h30 / 19h
Accueil périscolaire du matin	**Temps de classe**	**Pause méridienne**	**Temps de classe**	**Activités périscolaires :** **Études** *(17h00 – 18h00)* **Accueil du soir** *(16h30 – 19h00)*

MERCREDI PERISCOLAIRE ET VACANCES SCOLAIRES (TEMPS EXTRASCOLAIRE) :

7h / 19h
Accueil de loisirs ***En maternel :*** *1 animateur pour 10 enfants le mercredi ;* *1 animateur pour 8 enfants lors des vacances scolaires.* ***En élémentaire :*** *1 animateur pour 14 enfants le mercredi ;* *1 animateur pour 12 enfants lors des vacances.*

NOMBRE D'ENFANTS CONCERNÉS PAR L'ALSH :

PERISCOLAIRE :

	MATERNEL	ELEMENTAIRE
MATIN *L, Ma, J, V*	**20**	**30**
PAUSE MERIDIENNE *L, Ma, J, V*	**115**	**200**
SOIR *L, Ma, J, V*	**35**	**55**
MERCREDI	**35**	**45**

EXTRASCOLAIRE :

30 maternels, 35 élémentaires.

A noter que la période des fêtes de fin d'année est une période où l'accueil extrascolaire de loisirs reçoit très peu d'enfants (15 maternels et 20 élémentaires en moyenne).

IV. PILOTAGE DU PROJET

La coordination du présent PEdT est assurée par la commune de Survilliers. L'association de tous les acteurs éducatifs en amont de la rédaction du projet, permet de comprendre, de suivre et de répondre au plus près, aux différents besoins du public accueilli.

Un comité de pilotage (COPIL) est mis en place en amont de la mise en place du projet éducatif territorial. Des comités de suivi sont également proposés afin d'évaluer l'avancé et la réalisation des objectifs du projet. Il sert aussi à garantir la qualité et la cohérence des activités proposées.

Comité de pilotage :

Le COPIL se réunit tous les trois ans.

Composition :

- ✓ Monsieur le Maire et/ou Madame la première adjointe au Maire, délégué à la scolarité et au périscolaire ;
- ✓ Elu(s) délégué(s) à l'Enfance, la Jeunesse ;
- ✓ Madame la Directrice Générale des Services et/ou Madame la Directrice des Ressources Humaines, pour la ville ;
- ✓ Monsieur le Directeur de l'Enfance, pour la ville ;
- ✓ Monsieur le Coordinateur du secteur animation, pour la ville ;
- ✓ Représentants de l'Education Nationale (Directeurs d'écoles et/ou enseignants) ;
- ✓ Représentants des associations en lien avec l'enfance, la jeunesse ;
- ✓ Représentants de parents d'élèves.

Comité de suivi :

Il se réunit tous les ans, lors du troisième trimestre de l'année scolaire. A noter toutefois, que le premier comité de suivi se réunira lors du premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021.

Composition :

- ✓ Identique au COPIL.

V. LES AXES EDUCATIFS

La commune de Survilliers a mis en place des structures de loisirs péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes. Ces temps de loisirs participent à leur éducation. Ils représentent un troisième pôle dans la vie de l'enfant à côté de la famille et de l'école et aident l'enfant à développer sa personnalité.

Six axes éducatifs ont été retenus. Sans priorité hiérarchique, tous sont liés et doivent être développés simultanément.

Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune

- Mettre l'enfant dans une situation de volontariat quant à sa participation aux activités. L'enfant ou le jeune doit participer avec intérêt à celles-ci. Ces activités doivent lui offrir l'occasion de s'exprimer et d'acquérir des compétences nouvelles.
- Placer l'enfant ou le jeune en situation de confiance vis-à-vis de lui-même, de ses camarades ou des adultes qui l'entourent. Créer un cadre affectif sécurisant pour chacun.
- Positionner l'enfant ou le jeune en situation de réussite.
- Encourager et valoriser les actions de chaque enfant ou chaque jeune (le valoriser à ses propres yeux, aux yeux de ses camarades et de ses parents).
- Axer la plupart des activités autour du jeu.
- Favoriser le bien-être, l'épanouissement, le rêve, l'imaginaire.
- Rendre l'enfant acteur de sa vie personnelle et du développement de sa personnalité.

L'épanouissement de l'enfant ou du jeune est d'abord conditionné par la prise en compte de ses besoins, qu'ils soient exprimés ou qu'ils soient relatifs aux caractéristiques particulières liées à son âge ou à sa spécificité sociale et culturelle. Les activités en centre de loisirs en tiennent compte.

Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs

- Développer l'autonomie corporelle, le langage, le développement psychomoteur de chaque enfant ou de chaque jeune en tenant compte de sa maturité et de ses capacités.
- Favoriser l'expérimentation, la recherche, les essais... Par ses expérimentations et les enseignements qu'il en tire, l'enfant apprend et grandit. Le tâtonnement est un moyen privilégié pour l'enfant ou le jeune de s'approprier le monde avec une certaine mais nécessaire insouciance : le droit à l'erreur et ou le tâtonnement sont inhérents à l'expérience.
- Permettre à l'enfant ou au jeune de développer son esprit critique, de faire des choix éclairés. Il est important que l'enfant confronte ses opinions, puisse participer à des choix et être source de propositions. Il faut faire en sorte que les enfants et les jeunes deviennent acteurs de leurs loisirs et de leur avenir en l'accompagnant dans leurs prises de position et décisions. Par exemple, on essayera d'amener chacun à s'impliquer et à s'approprier les projets, à favoriser l'adéquation entre ses projets et ses aspirations et sur sa volonté à s'engager.
- Prendre des responsabilités et des initiatives doit être vécu comme une réussite, même si le projet n'a pas pu aboutir. Cela reste une situation porteuse d'enseignement, car le parcours est tout aussi riche d'apprentissages que l'objectif.

Mettre en place des activités favorisant l'autonomie des enfants en centre de loisirs ou lors de la restauration collective et des accueils (activités motrices, développement des différents sens, éducation au goût…).
Aider l'enfant à se repérer dans son environnement matériel, social, scolaire...
Organiser des forums ou des temps de parole dans les centres de loisirs ou lors des séjours. Adopter une écoute active des enfants et des jeunes dans les divers lieux de loisirs. Proposer aux jeunes de participer activement à l'élaboration de leur vie quotidienne.

Amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques

- Proposer des activités variées, ludique (sans attente de résultat) :

  - *Expression corporelle*
  - *Activités manuelles (dessin, jeux de construction, peinture, dominos, fresques, pâte à sel…)*
  - *Activités scientifiques et techniques*
  - *Ateliers lecture et écriture*
  - *Théâtre, cinéma, art-vidéo, chants, musique*
  - *Jeux collectifs*
  - *Activités sportives*
  - *Sorties culturelles, pédagogiques et récréatives*
  - *Activités naturalistes, découvertes faune et flore*

- Faire découvrir aux enfants et aux jeunes leur environnement urbain, artistique, culturel, patrimonial ou historique :

  - *Mettre en place des mini-séjours de 4 ou 5 jours, accessoires à l'accueil de loisirs, dans le but de faire découvrir aux enfants, le vivre-ensemble, la vie en société, le partage et développer leur autonomie. Ceci sous forme de mini-camps, sous tentes, en gestion libre (repas autonomes).*
  - *Inciter à la créativité et au développement individuel par l'expression. Permettre à l'enfant de développer ses talents.*
  - *Placer l'enfant en situation de découverte.*
  - *Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies.*
  - *Faire découvrir aux enfants et aux jeunes le travail en mode « projet » (c'est à dire en leur offrant une méthodologie particulière pour arriver à mener à bien leurs idées).*
  - *Aider à la réussite scolaire et personnelle, en offrant, entre autre, un accompagnement ou une aide méthodologique et des outils de réflexion aux enfants et aux jeunes.*
  - *Mise en place d'un partenariat avec la bibliothèque municipale.*
  - *Mise en place de temps où chaque enfant pourra se poser et se reposer et peut-être « ne rien faire »*
  - *Organisation de l'étude dans les écoles élémentaires assurée par l'équipe d'animation et certains professeurs.*
  - *Le Soutien Scolaire Survillois, branche de l'association APES, subventionnée par la Mairie, est également présent pour aider les enfants rencontrant des difficultés scolaires*

Le service Enfance propose à compter de janvier 2020, une nouvelle offre d'activités sur le temps méridien. Cette-dernière sera basée sur un principe d'engagement des enfants sur plusieurs séances (à partir de 6 ans), suivant une période d'inscription. Il n'y aura aucune obligation de participation aux nouvelles activités du temps méridien. En effet, parallèlement, un temps libre sera toujours proposé aux enfants le nécessitant.

Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société

- Définir avec les enfants et les jeunes leurs droits et leurs devoirs, fixer des limites claires.
- Apprendre aux enfants et aux jeunes les règles de fonctionnement de la société, les sensibiliser aux sanctions légales.
- Imposer le respect entre tous. Lutter contre les gestes et comportements et propos désagréables, irrespectueux, violents dénommés incivilités.
- Ouvrir l'esprit de chacun à la différence.
- Favoriser la curiosité et la tolérance.
- Promouvoir l'esprit de citoyenneté.
- Encourager les liens intergénérationnels, les passerelles et la transversalité entre les tranches d'âge et promouvoir le lien social.
- Permettre à l'enfant ou au jeune de découvrir son environnement local et d'y être co-acteur (participation aux manifestations locales…). Coproduire des actions avec d'autres jeunes ou des adultes.
- Favoriser les partenariats avec d'autres organismes ou associations :

✓ Mise en place avec les enfants de règles de vie dans les centres de loisirs pendant les séjours
✓ Organisation de jeux coopératifs et solidaires dans les centres de loisirs et au cours des séjours
✓ Rejet de toutes formes d'exclusions sociales, culturelles ou économiques

Favoriser une prise de conscience environnementale

- Promouvoir la découverte de l'environnement naturel.
- Promouvoir le respect de l'environnement.
- Prendre en compte l'environnement en formant des éco-citoyens.
- Eduquer au développement durable.
- Développer la sensibilisation et l'éducation aux modes de déplacement non polluant.
- Education des enfants au tri sélectif en installant des poubelles de tri dans les écoles et les centres de loisirs ainsi que des bacs à papier brouillon.

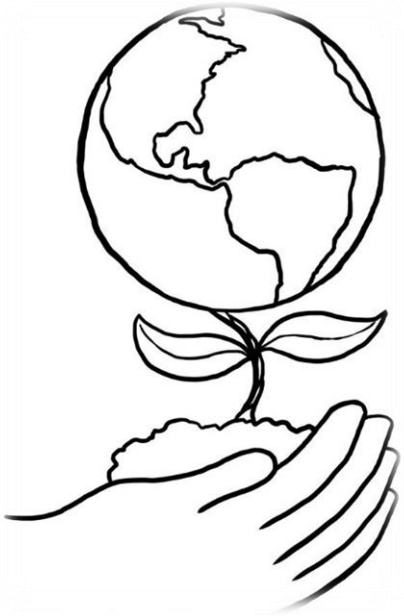

Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée

- Agir dans le cadre d'une coéducation, c'est permettre aux parents qui le souhaitent de participer aux réflexions et aux actions mises en place dans les différents lieux de loisirs. Pour cela il est important de communiquer avec les familles.
- Créer des relations constructives avec les familles basées sur la confiance mutuelle et la complémentarité.
- Se rendre disponibles et réactifs auprès des parents.
- Mettre en place et entretenir une dynamique de concertation, de réflexion et d'information avec les parents, les enseignants, les responsables associatifs.
- Etre à l'écoute des parents sur les problèmes rencontrés vis-à-vis de leurs enfants et être force de proposition en termes de solution ou d'orientation.
- Mettre en place des actions qui renforcent les liens entre les parents et les équipes d'animation.
- Favoriser la mise en place d'actions de prévention.
- Mise en place d'une communication sous forme de programme ou de feuilles d'information à destination des parents
- Programmation de rencontres individualisées avec les parents
- Solliciter les parents pour participer à certaines actions ou projet

VI. LES RESSOURCES EDUCATIVES

Pour une mise en place de l'ensemble des axes éducatifs définis ci-dessus, la commune de Survilliers se dote d'un personnel qualifié, participe à sa formation et assure le financement matériel des structures et des projets.

Les différentes structures d'animation de la Ville

- **Un accueil de loisirs multisite** comprenant un accueil principal (la Maison des Enfants) et quatre accueils de loisirs périscolaires déconcentrés, dans les locaux des écoles maternelles et élémentaires de la ville.

Espaces dédiés au périscolaire dans les écoles :

Jardin Frémin (maternelle)	**Colombier maternelle**	**Colombier élémentaire**	**Romain Rolland**
Le réfectoire	Une salle d'activités Le réfectoire	Aucun Le réfectoire	Aucun Le réfectoire

Espaces périscolaires mutualisés avec les écoles :

Jardin Frémin (maternelle)	**Colombier maternelle**	**Colombier élémentaire**	**Romain Rolland**
Cour de récréation Salle polyvalente Dortoir	Cour de récréation Salle polyvalente Dortoir	Salle polyvalente (préau) Gymnase (dojo) Hall d'entrée Salle de réunion Bibliothèque 1er étage.	Cour de récréation Salle polyvalente Bibliothèque

Les moyens humains

La commune de Survilliers recrute principalement des encadrants qualifiés ou en cours de formation.
Des réunions d'équipe ont lieu régulièrement pour mettre en place le fonctionnement des structures, mettre en œuvre des projets, évaluer les actions et organiser des formations ; Des comptes rendus de l'action sont régulièrement remontés à Madame l'adjointe au Maire aux Affaires Scolaires.

Pour fonctionner correctement, la ville de Survilliers emploie :

- **Un Directeur de l'Enfance** en charge des secteurs scolaires et périscolaires (ATSEM, animateurs, relation écoles, accueil familles, inscription…) ;
- **Un coordinateur pédagogique**, en charge du secteur périscolaire (animateurs, fonctionnement des accueils…);
- **4 animateurs référents**, temps plein (un par école) ;
- **5 animateurs temps plein** ;
- **2 animateurs à temps partiel** (80 et 50%) ;
- **Des animateurs temporaires et saisonniers** (pour garantir les remplacements en cas d'absence et assurer un accroissement temporaire d'activités) ;
- **8 ATSEM** (une par classe maternelle). Ces-dernières participent aux accueils du temps méridien, en maternel ;
- **Un agent d'accueil, gestionnaire scolaire et périscolaire** (inscription, facturation, renseignements aux familles…)
- **Deux éducateurs sportifs** diplômés d'état (dont un proposant des activités sportives sur les temps scolaires de la maternel aux élémentaires. Les deux participent par ailleurs aux accueils du temps méridien).

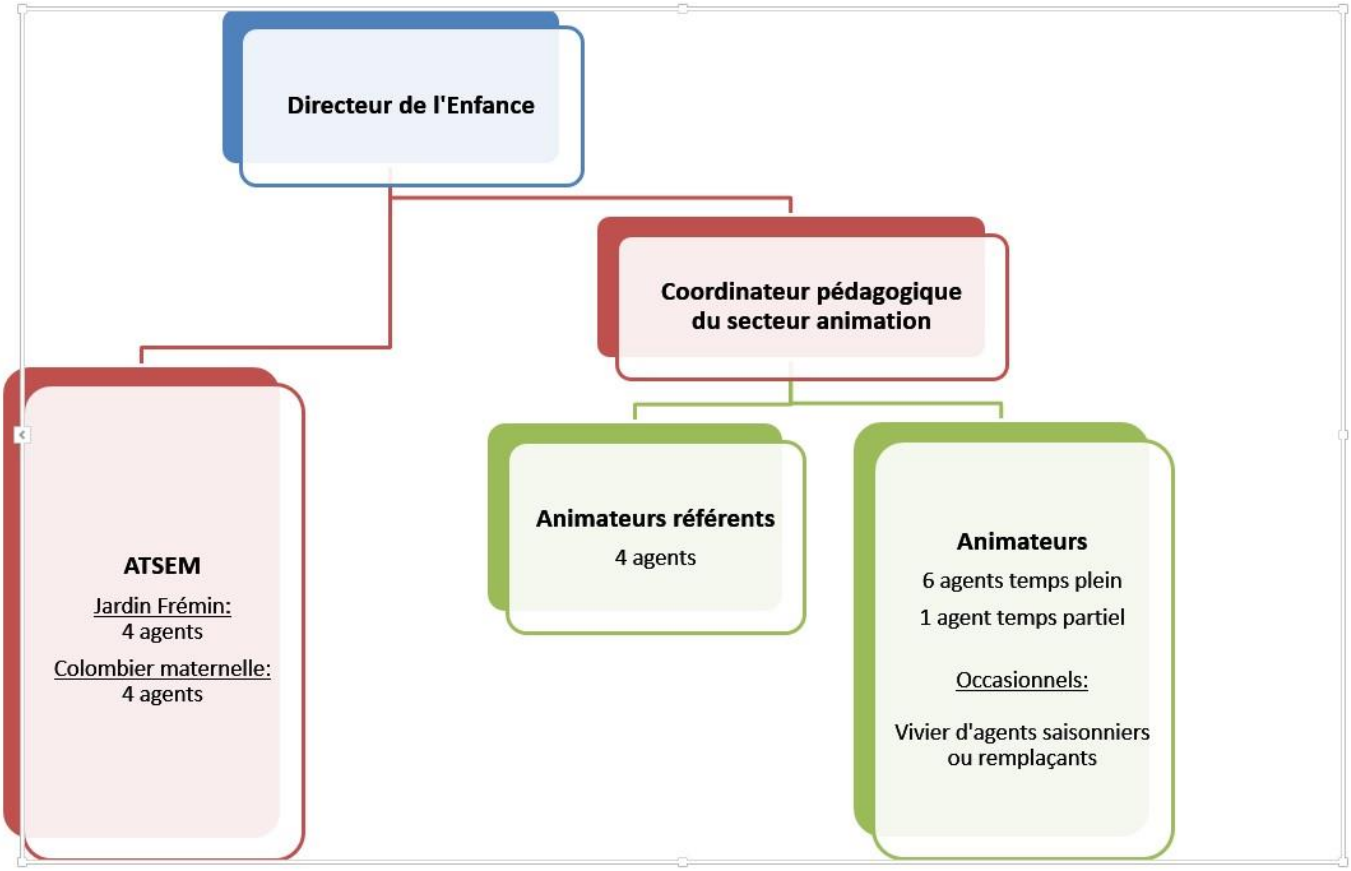

- **Rôles et missions des animateurs**
  Ils assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes. Ils sont attentifs à leur bien-être. L'animateur est un repère et un référent, il est bienveillant avec chacun.
  La proximité avec l'enfant ou le jeune donne un rôle essentiel aux animateurs dans la détection de situations à risque. Aussi ils doivent assurer une veille éducative quant à la maltraitance que les enfants pourraient subir en signalant tout évènement suspect à leur hiérarchie.
  Les taux d'encadrement règlementaires varient entre 1 animateur pour 8 à 14 enfants pour les moins de 6 ans, et 1 animateur pour 12 à 18 enfants pour les plus de 6 ans, en fonction du temps d'accueil péri/extrascolaire.

- **Rôles et missions des ATSEM *(agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)***
  Ils assurent la sécurité physique, morale et affective des jeunes enfants, en maternel. L'atsem accompagne tout au long de la journée les enfants de maternelle dans leurs activités. Il apporte une assistance technique et éducative à l'enseignant mais aussi de plus en plus aux animateurs dans le cadre des activités périscolaires du midi. A l'écriture du présent projet, la totalité des atsem sont des femmes, qui exercent sous la responsabilité du directeur de l'école. Elles exercent enfin, des missions d'entretien et de remise en état des locaux scolaires et périscolaires.

- **La Direction de l'Enfance**
  Le Directeur de l'Enfance : Il pilote le service Enfance et encadre le personnel d'animation et les ATSEM.
  Le Coordinateur pédagogique : Il encadre les équipes d'animation sur le terrain et s'assure du bon fonctionnement des accueils.

- **L'accueil de l'Enfance**
  Le gestionnaire scolaire et périscolaire : Il a en charge le suivi des dossiers d'inscriptions à l'école et au périscolaire, ainsi que la facturation des familles, en lien avec la fréquentation des enfants aux accueils. Il renseigne les usagers concernant les procédures à suivre.

- **Professionnalisme des encadrants du jeune public**
  L'épanouissement de l'enfant ou du jeune passe par un accompagnement éducatif assuré par des animateurs qualifiés. Les adultes accompagnent l'enfant dans sa construction et lui fournissent une référence. La formation des animateurs est donc prépondérante et constitue une priorité pour la commune de Survilliers.
  L'animation est un métier et la formation professionnelle est le principal levier pour permettre aux animateurs de se perfectionner. Aussi les responsables de la Direction de l'Enfance, prennent le temps d'accompagner les animateurs dans une démarche de formation constructive.
  Des temps de formation animés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sont autant d'atouts à destination des équipes, dans le but d'améliorer les pratiques envers le public accueilli.
  De plus, la commune participe à la formation des jeunes animateurs en remboursant une partie des frais de formation au BAFA.

- **Favoriser la dynamique de projet et l'innovation pédagogique**
  La recherche de nouvelles animations et l'innovation pédagogique doivent être au cœur des projets menés. Chacun des animateurs et l'ensemble des équipes d'animation s'attachent toujours à se remettre en question, à s'adapter au changement de la société, des familles et des enfants. Il s'agit de toujours aller de l'avant pour être réactif et mener des projets nouveaux en lien direct avec la réalité.
  L'équipe d'animation s'attachera à travailler en mode projet et à utiliser des méthodes interactives.

- **Spécificité**
  Il est prévu d'accueillir dans le dispositif périscolaire, les enfants faisant l'objet de Projet d'Accueil Individualisé (*PAI ; lié aux allergies alimentaires et aux maladies chroniques*). Les animateurs sont informés au cas par cas et sensibilisés sur les moyens et techniques d'accompagnement liés à chaque situation.

L'intégration d'enfants présentant un handicap léger peut se faire selon la programmation et le type d'activité.

Dans les deux cas, les familles sont reçues et concertés quant aux bonnes pratiques mises en place dans l'accueil de leur enfant.

- **Les partenariats**
  Les familles constituent des partenaires du projet éducatif. Dans un premier temps, nous recherchons à les informer, par tout moyen, des actions qui sont menées dans les différentes structures. Il est important de recevoir leurs avis sur les projets mis en œuvre.
  Le personnel de restauration est un partenaire important du bon fonctionnement des accueils périscolaires lors de la pause méridienne. Ils interviennent au service des enfants, à table, entre 11h30 et 13h30.
  L'Education nationale est un autre partenaire important. Les directeurs des écoles maternelles ou élémentaires, enseignants, sont les interlocuteurs privilégiés pour mener des actions éducatives cohérentes pour les enfants ou les jeunes.
  Les partenaires institutionnels comme la DDCS, la Caisse des Allocations Familiales (CAF) ou la Protection Maternelle Infantile (PMI) sont des interlocuteurs privilégiés et des soutiens pour la mise en place des activités et des projets.
  Des partenariats existent déjà et sont à développer avec les autres services de la commune : ***l'Ecole Municipale de Musique, la bibliothèque municipale, les crèches…***
  Plus ponctuellement, des partenariats peuvent se créer avec des ***associations Survilloises***.

- **L'évaluation**
  Il est indispensable que chaque structure établisse des bilans réguliers de ses projets. Il faut en mesurer la pertinence au regard des objectifs attendus, fixer des indicateurs et des critères qualitatifs et quantitatifs. Des bilans et des évaluations ont lieu tout au long de l'année, des entretiens individuels entre animateurs et directeur, des réunions d'équipes en fin de projets ou en fin de séjour, l'évaluation des projets permettent à l'ensemble des équipes d'aller de l'avant et de mettre en place des actions cohérentes avec ce projet éducatif.

Les moyens financiers

La commune de Survilliers entend donner à l'ensemble des équipes les moyens économiques d'une action efficace en faveur des enfants et des jeunes de la Ville.
Un budget municipal est dédié au temps scolaire, de loisirs péri-extrascolaires des enfants et des jeunes. Chaque structure a un budget spécifique pour mener à bien ses missions.

La Direction de l'Enfance dispose d'une enveloppe budgétaire d'environ 57 000€ par an répartie comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERI-EXTRASCOLAIRES	30 000 €	
MATERIEL PEDAGOGIQUE	12 400 €	*41%*
SORTIES - INTERVENANTS	7 500 €	*25%*
CAR PRIVÉ	8 000 €	*27%*
ALIMENTATION	2 100 €	*7%*
BUDGET ANNEXE	27 000 €	
2 MINI-SEJOURS ETE	16 000 €	
SORTIE DE FIN D'ANNEE CM2	11 000 €	

VII. Conclusion

La réussite du projet éducatif est le fruit d'un travail d'équipe fondé sur le respect mutuel, l'échange et l'action collective. Il repose sur le travail du personnel municipal, le partenariat avec la communauté éducative et le dialogue avec les familles.
La Direction de l'Enfance est le relais de la politique d'animation, éducative et de loisirs décidée par la Ville.

Le présent projet éducatif est transmis aux équipes pédagogiques. Il détermine les orientations du projet pédagogique de l'accueil de loisirs multisite. Il sera également diffusé aux parents, tuteurs ou éducateurs.

NB : En cause les élections municipales de mars 2020, un avenant pourra être proposé au présent PEdT en fin d'année civile 2020, mentionnant éventuellement les nouvelles orientations éducatives de la ville en direction du public 3-11 ans, mais aussi des autres publics 0-3 ans et 11 ans et plus.

Pour le Maire et par délégation,
M. Jean-Guillaume Carone, *directeur du pôle Enfance.*

Ville de SURVILLIERS